



AVIS DE CONCERTATION DU PUBLIC

Projet de création du pôle d'échanges multimodal de Veigné sur l'autoroute A 85

Du lundi 2 novembre 2026 à 9H au mardi 15 décembre 2026 à 18H INCLUS

Il sera procédé à une concertation préalable du public, organisée dans les formes prescrites par le code de l'urbanisme par la société VINCI AUTOROUTES, relative au projet de création d'un pôle d'échanges multimodal de l'autoroute A85 sur la commune de Veigné, à proximité de la halte ferroviaire.

Le dossier de concertation sera consultable par toutes les personnes intéressées, du lundi 2 novembre 2026 à 9H au mardi 15 décembre 2026 à 18H, aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie de Veigné et au siège de Tours Métropole Val de Loire.

Le dossier dématérialisé sera consultable sur le site internet dédié du projet (www.vinci-autoroutes.com/fr/chantiers/gare-autoroutiere-de-veigne-a85), le site internet de Tours Métropole Val de Loire (www.tours-metropole.fr) et celui des services de l'État (www.indre-et-loire.gouv.fr).

Pendant toute la durée de la concertation, des registres papier établis sur feuillets non mobiles seront mis à la disposition du public :

- en mairie de Veigné (2, place du Maréchal Leclerc) aux horaires d'ouverture (lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h et 13h à 17h et le jeudi de 13h à 17h).
- au siège de Tours Métropole Val de Loire (60, avenue Marcel Dassault à Tours) du lundi au vendredi de 8h15 à 12h30 et de 13h30 à 17h.

Le public pourra y consigner ses observations et propositions sur le projet.

Les observations pourront aussi être :

- déposées sur le registre numérique dédié au projet : www.registre-numerique.fr/a85-gare-autoroutiere-veigne,



- adressées par courrier électronique à l'adresse a85-gare-autoroutiere-veigne@mail.registre-numerique.fr,
- envoyées par voie postale à la préfecture d'Indre-et-Loire (15, rue Bernard Palissy, 37 925 Tours Cedex 9),
- transmises lors de la permanence du projet auprès des équipes du maître d'ouvrage.

Une permanence d'accueil du public sera organisée le mercredi 18 novembre 2026, de 17H00 à 20H00, à la salle des mariages de la mairie de Veigné (2, place du Maréchal Leclerc).

Dans un délai de 3 mois après la fin de la concertation, le bilan sera publié sur le site dédié du maître d'ouvrage ou sur le site des services de l'État dans le département.

Le bilan comprendra un résumé de la façon dont la concertation s'est déroulée, une synthèse des observations et propositions présentées et, le cas échéant, la mention des évolutions du projet qui résultent de la concertation préalable.